29 avril 2008 **08.340**

Question Stephan Robert

Question concernant l'enseignement au niveau du master dans la HE-Arc

Dans la HE-Arc ingénierie il est possible d'engager des professeurs ayant un diplôme de niveau ETS-HES (équivalent au Bachelor, de niveau maturité + 3). Ça se pratique assez régulièrement d'ailleurs. Il faut noter que ceci n'est pas contraire à la loi sur les HES (LHES) qui spécifie que:

> Article 12 Qualifications des enseignants
>
> [1]Les enseignants doivent être titulaires d'un diplôme d'une haute école, faire preuve d'intérêt pour la recherche et justifier d'une qualification didactique. L'enseignement spécifique aux études requiert en outre une expérience professionnelle de plusieurs années.
>
> [2]L'autorité de nomination peut, à titre exceptionnel, renoncer à exiger d'un enseignant un diplôme d'une haute école, si sa compétence est prouvée autrement.

Néanmoins il est certainement intéressant de mentionner que pour enseigner à l'université il faut être titulaire d'un doctorat (matu + 8). La loi sur les HES est assez "souple", mais il est quand même paradoxal de constater qu'il est possible d'enseigner au niveau universitaire, côté HES (puisque les HES font désormais partie du paysage universitaire suisse) sans être pourvu d'un diplôme universitaire de niveau master (matu + 5) au moins. Certains professeurs ont été engagés à la HE-Arc en n'ayant que très peu d'expérience professionnelle, aucune expérience de recherche, avec un niveau de formation ETS-HES-Bachelor (matu + 3).

Dans certaines institutions de type HES, le niveau le plus bas (au point de vue académique) auquel les professeurs sont engagés est *de facto* de niveau EPF (diplôme/master EPF, matu + 5) ou équivalent, mais en principe les nouveaux professeurs sont titulaires d'un doctorat (matu + 8) et sont pourvus d'une expérience industrielle (+ post-doctorat éventuellement).

A partir de 2009, certains professeurs HES (dont ceux de la HE-Arc) seront appelés à dispenser des cours de niveau master (Master of Science in Engineering ou MSE). Dès lors, nous nous demandons s'il est crédible de "laisser" des professeurs de niveau Bachelor enseigner à des étudiants de master. Par analogie, c'est un peu comme si l'on demandait à une personne titulaire d'une maturité (avec expérience professionnelle) d'enseigner des cours à l'université. Ma question est donc la suivante: Sera-t-il possible à un professeur HE-ARC de niveau ETS-HES-Bachelor de dispenser des cours de master?